

Numérisation des TPE, PME et ETI

**OB
JEC
TIFS**

**Accompagner
les entreprises
dans la transition
numérique**

**Développer
la compétitivité
et l'emploi
des entreprises
bénéficiaires**

Description de la mesure

Trois dispositifs distincts sont mis en place pour les TPE, PME et ETI :

- Sensibilisation et accompagnements collectifs des TPE et PME à la numérisation, via les actions de France Num (diagnostic numérique, « formations-actions », campagne de sensibilisation à l'échelle nationale, site www.francenum.gouv.fr...) ;
- Audit et accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique dans la mise en place de solutions d'intelligence artificielle afin de moderniser leur outil de production au moyen de l'intelligence artificielle avec IA Booster ;
- Soutien aux PME et ETI industrielles souhaitant réaliser un investissement dans les technologies de l'industrie du futur, via une aide à l'investissement sous forme de subvention. Cette aide opérée par l'Agence de Services et de Paiement se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal. Cet outil intervient en complémentarité avec les prêts French Fab « Technologies et usages du futur » opérés par BPIfrance et destinés aux PME et ETI qui cofinancent des projets de modernisation technologique entre 100 K€ et 5M€.



Pilote : État



Financement national 2020-2022 :
400 M €



Partenaires : Conseil régional,
branches professionnelles,
Bpifrance, Agence de Services
et de Paiement



Calendrier : octobre 2020



Démarches

- Pour la numérisation : se connecter sur www.francenum.gouv.fr
- Pour Industrie du futur : se référer à <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11583-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-BASE-100-30-20190515>

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>